

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le 28/11/2024

ID : 040-254003189-20241122-GEO_DL5_221124-DE

**N° 5**

Objet : Parc d'activités Atlantisud : communication sur les décisions prises par le Président du Syndicat Mixte en matière de commercialisation

Le 22 novembre 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Lionel COUTURE

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Xavier FORTINON
- M. Dominique COUTIERE à Mme Sandra TOLLIS
- Mme Muriel LAGORCE à M. Jean-Luc DELPUECH
- Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Eva BELIN
- M. Damien DELAVOIE
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. André JAKUBIEC
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Jean-François MONET
- M. Pierre PECASTAINGS

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet et Mme Muriel MUSCAT, Chef de Service du développement économique
- Pour la SPL DOMOLANDES : M. Hervé NOYON, Directeur Général, M. David PORTUGAIS, Chargé de projets « Innovation et Start-up », Mme Cindy GARNIER, Chargée de Développement et Mme Leslie GENSSE, Responsable RH enseignement supérieur et recherche
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable Service Aménagement et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle « Attractivité »
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Stéphanie LASSIS, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU la convention de concession d'aménagement conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne et la SATEL, ensemble les avenants en date des 20 octobre 2006, 10 mars 2008, 27 juin 2012, 26 février 2013 et 6 janvier 2022,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 3.2 modifié de la convention susvisée, le Syndicat Mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des cocontractants de la SATEL ainsi que des bénéficiaires des cessions de terrains,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication relative aux décisions de commercialisation suivantes prises par le Président du Syndicat Mixte au titre de la délégation qui lui a été confiée en vertu de la Convention publique d'aménagement susvisée :
 - **Vente au profit de la SCI CONSTANT située 161 Chemin de Bega à BENESSE-MAREMNE (40230), selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AR n° 118 d'une superficie totale d'environ 2 000 m²
 - Acquisition foncière en vue de la construction d'un atelier de menuiserie, showroom et bureaux
 - Prix : 45,00 € HT / m²
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 17 avril 2024
- **Vente au profit de la SAS DELZONGLE AQUITAINNE située 6 avenue Antoine Becquerel à PESSAC (33600), selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession de deux parcelles cadastrées sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AH n° 80 et 82 d'une superficie totale d'environ 10 070 m²
 - Acquisition foncière en vue de la construction d'une plateforme logistique, d'un atelier de découpe pour sols souples et de bureaux
 - Prix : 60,00 € HT / m²
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 26 juin 2024
- **Vente au profit de la SCI TOUNDRA située 465 avenue de Larrigan à SEIGNOSSE (40510), selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession d'une parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AR n° 94 d'une superficie totale d'environ 5 000 m²
 - Acquisition foncière en vue de la construction d'un bâtiment dédié à de la location de matériel de travaux publics / aire de lavage, des locaux sociaux et bureaux ainsi qu'une usine de production
 - Prix : 32,00 € HT / m²
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 24 juillet 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

X F.

Xavier FORTINON